

8 BAKERY
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 13 RUE COLONNA D'ISTRIA
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

COMPTE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Madame Audrey FRIDERICH
Présidente

« Certifiés conformes à l'original »

Certifiés conformes à l'original

Signé par :



E0A7C937D9024A1...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000		50 000	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	501 986	83 409	418 577	446 012	27 434	6.15
	Autres immobilisations corporelles	498 111	181 386	316 726	292 835	23 891	8.16
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 040		5 040	5 040		
Total II		1 055 137	264 795	790 343	743 886	46 457	6.25
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	18 128		18 128	19 921	1 793	9.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				1 351	1 351	100.00
	Autres créances	4 385		4 385	5 720	1 336	23.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	111		111	111		
	Disponibilités	160 684		160 684	145 249	15 435	10.63
	Charges constatées d'avance (3)	900		900	1 869	970	51.86
	Total III	184 206		184 206	174 221	9 985	5.73
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 239 344	264 795	974 549	918 108	56 442	6.15

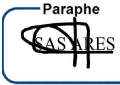
(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

50 000
5 040
Paraphe
SAS 6 BAYRES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12		Exercice N-1 30/09/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	162 473		57 649		104 824	181.83
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	99 374		104 824		5 450	5.20
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	262 946		163 573		99 374	60.75
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	451 025		491 463		40 438	8.23
	Concours bancaires courants	250		2 437		2 187	89.74
	Emprunts et dettes financières diverses	106 729		110 943		4 214	3.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 925		44 309		5 384	12.15
	Dettes fiscales et sociales	114 451		105 383		9 068	8.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Comptes de Régularisation	Autres dettes	222				222	
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	711 603		754 535		42 932	5.69
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	974 549		918 108		56 442	6.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an



8 BAKERY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13 rue Colonna d'Istria
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Et le trente mars, à 15 Heures

Les associés de la société « **8 BAKERY** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sus-désignée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 13, rue Colonna d'Istria – (06300) à Nice, sur convocation du président dans le délai de droit.

Madame Audrey FRIDERICH, préside la séance en qualité de Président.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président certifie sincère et véritable la feuille de présence et constate que tous les associés sont présents.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents utiles à la tenue de la présente assemblée générale ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;

Paraphe


- Rapport de gestion du Président,
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du président, puis présente à l'assemblée générale les comptes annuels.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 99.354 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice, se traduisant par un bénéfice de 104.824 € au compte « *autres réserves* ».

À l'issue de cette affectation, le compte « *autres réserves* » sera porté de 162.473 € à 262.946 €.

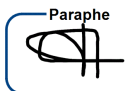
En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


QUATRIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des délibérations du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Signé par :



E0A7C937D9024A1...

Madame Audrey FRIDERICH
Président

8 BAKERY
S.A.S. au capital de 1.000,00 €
Siège social : 13 RUE COLONNA D'ISTRIA
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2025

Nom, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, domicile des mandataires	Signature
Audrey FRIDERICH	2	2	Friderich	Signé par :  E0A7C937D9024A1...
8 SHELTER	98	98	Friderich	Signé par :  E0A7C937D9024A1...
TOTAUX	100	100		

La présente feuille faisant apparaître que 2 associés titulaires de 100 actions auxquelles sont attachées 100 voix, sont présents, présentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Nice, le 30 mars 2025

Signé par :

E0A7C937D9024A1...

Madame Audrey FRIDERICH
Président